

MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTÉE OBJET DU MARCHÉ :  
FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES

**IDENTIFICATION**

**A - LA COLLECTIVITÉ**

Pouvoir adjudicateur : **LYCÉE PAUL ÉLUARD**  
**36 avenue Youri Gagarine**  
**87200 SAINT-JUNIEN**  
TEL 05-55-02-21-61 FAX 05-55-02-34-47  
Représenté par : M. Patrick LASSIAILLE, Proviseur  
Comptable assignataire: Mme Nathalie REYNAUD, Agent Comptable

**B - MARCHÉ**

**DATE D'EFFET : 01/01/2018**

**Objet du marché :** Denrées alimentaires 2018 :  
AVENANT A LA PUBLICATION PAJI/17/05869 concernant la famille 4 épicerie – Lot 9

**Date limite de dépôt des offres**

**Le 04 OCTOBRE 2017 à 12H00**

**AVENANT**

Cet avenant concerne la famille 4 épicerie – Lot 9. Dans le lot 9 les pique-niques sont supprimés.

Les autres lots du marché restent inchangés.

**MODE DE CONSULTATION ET DE PASSATION DU MARCHÉ**

Marché passé selon une Procédure adaptée conformément aux articles 26.II.1, 28 et 77 du code des marchés publics.

## MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**DATE ET HEURE DE DÉPÔT DES OFFRES : AVANT LE 04 OCTOBRE 2017 12H00**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gracieusement à toute personne qui en fait la demande auprès du service intendance du lycée Paul Eluard à Saint-Junien. Il est disponible sur le site de l'AJI à l'adresse suivante : <http://www.aji-france.com/>.

L'état des besoins et les quatre annexes peuvent être transmis par courriel au format word et excel sur demande à l'adresse suivante : Catherine.Crozat@ac-limoges.fr.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de transmettre le dossier de consultation des entreprises à des fournisseurs ou des entreprises européens, nationaux et/ou « locaux » afin de favoriser la plus large concurrence possible.

### DISPOSITIONS DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour le lycée Paul Eluard à Saint-Junien. Il comporte sept familles de produits référencés sous la nomenclature suivante :

- Famille 1 : boulangerie - viennoiseries
  - o Lot 1 : pain et farine
  - o Lot 2 : viennoiserie
- Famille 2 : fruits et légumes frais
  - o Lot 1 : légumes frais
  - o Lot 2 : légumes et fruits 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> gammes
  - o Lot 3 : fruits frais
- Famille 4 : épicerie
  - o Lot 1 : épicerie salée : assaisonnements
  - o Lot 2 : épicerie salée : condiments
  - o Lot 3 : épicerie salée : conserves
  - o Lot 4 : épicerie salée : pâtes, riz, purée et chips
  - o Lot 5 : épicerie salée : autres féculents
  - o Lot 6 : épicerie sucrée : sucre et farine
  - o Lot 7 : épicerie sucrée : aide culinaire sucrée
  - o Lot 8 : épicerie sucrée : préparation pour desserts – fruits au sirop
  - o Lot 9 : épicerie sucrée : petit-déjeuner – goûter
- Famille 5 : poisson frais – crustacés – soupe de poisson
- Famille 6 : volaille et lapin frais
- Famille 7 : produits laitiers – œufs – ovoproduits
  - o Lot 1 : yaourt
  - o Lot 2 : lait
  - o Lot 3 : Lot 3 : fromage à la coupe – fromage portion
  - o fromage à la coupe – fromage portion
  - o Lot 4 : œufs - ovoproduits
  - o Lot 5 : beurre, crème et matières grasses
- Famille 10 : surgelés
  - o Lot 1 : plats composés
  - o Lot 3 : produits élaborés à base de pâtes
  - o Lot 4 : viande bovine, porcine et élaborée
  - o Lot 5 : produits de la mer
  - o Lot 6 : viande volaille et élaborée
  - o Lot 7 : légumes
  - o Lot 8 : pommes de terre
  - o Lot 9 : pâtisseries - glaces

## REMISE DES OFFRES

Les offres devront être envoyées par voie postale en recommandé avec AR ou par simple remise contre récépissé au

**LYCEE PAUL ÉLUARD  
SERVICE INTENDANCE – B.P. 119  
87200 SAINT-JUNIEN**

**La date de remise des offres est fixée au mardi 4 octobre 2017 à 12h**

LA MENTION SUIVANTE SERA CLAIREMENT LISIBLE SUR L'ENVOI DE LA PROPOSITION (offre de prix), en précisant le numéro de la famille et du (des) lot(s)

MAPA MARCHÉ DENREES ALIMENTAIRES

**LYCEE PAUL ELUARD – SAINT-JUNIEN NE PAS OUVRIR**

Marché FAL ..... – lot(s) .....

En plus de l'acte d'engagement, ses 4 annexes, ce règlement de consultation, le cahier des charges **paraphés en original par la personne dûment habilitée**, le candidat produira une attestation sur l'honneur concernant sa situation au regard des obligations fiscales et sociales (cf. imprimés DC 1, DC 2, DC 3, DC 4 ...téléchargeables sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)). Toute offre non signée sera systématiquement rejetée.

### CRITERES DE CHOIX ET ORDRE DE PRIORITE :

L'examen des offres se fera au regard des pièces et renseignements fournis. Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse compte tenu des critères pondérés suivants :

Critères:	Pondération
1. QUALITE DES PRODUITS	45%
2. PRIX	35%
3. CONDITIONS DE LIVRAISON	10%
4. ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE	10%

Tous les critères de pondération sont notés de 1 à 5 et rapportés aux pourcentages indiqués des critères pondérés.

Pour le critère du prix, la formule suivante est appliquée pour déterminer la note sur 10/**proposition tarifaire du candidat multipliée par la proposition tarifaire la moins élevée.**

Le critère « QUALITE » sera déterminé par les fiches techniques, le dossier de présentation, et par les notes attribuées par les évaluateurs lors de la commission de dégustation. Le soumissionnaire se verra attribuer sur ce critère la moyenne des notes données sur les échantillons fournis. La dégustation se déroule avec anonymat.

Le critère conditions de livraison sera déterminé en fonction du délai de livraison (jour de la commande + tant de jours), en fonction de la fréquence des livraisons (nombre de livraisons par semaine) et en fonction de l'horaire de livraison.

Le critère de l'engagement dans une démarche de certification environnementale sera évalué en fonction de l'implication du candidat dans le domaine de la préservation de l'environnement.

En cas d'égalité finale à l'issue de la sélection, **le critère qualité sera prioritaire.**

**COORDONNÉES POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :**

Mme Catherine CROZAT, RESPONSABLE MARCHE  
Tél. : 05-55-02-21-61 : [Catherine.Crozat@ac-limoges.fr](mailto:Catherine.Crozat@ac-limoges.fr)

**VARIANTES**

Les variantes sont acceptées à condition que le candidat fasse une proposition sur l'offre de base.

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE  
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**

**DISPOSITIONS DU MARCHÉ**

**Article 1 : Objet de la consultation**

Le présent marché a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour le lycée Paul Eluard à Saint-Junien. Il comporte sept familles de produits référencés sous la nomenclature suivante :

- Famille 1 : boulangerie - viennoiseries
  - o Lot 1 : pain et farine
  - o Lot 2 : viennoiserie
- Famille 2 : fruits et légumes frais
  - o Lot 1 : légumes frais
  - o Lot 2 : légumes et fruits 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> gammes
  - o Lot 3 : fruits frais
- Famille 4 : épicerie
  - o Lot 1 : épicerie salée : assaisonnements
  - o Lot 2 : épicerie salée : condiments
  - o Lot 3 : épicerie salée : conserves
  - o Lot 4 : épicerie salée : pâtes, riz, purée et chips
  - o Lot 5 : épicerie salée : autres féculents
  - o Lot 6 : épicerie sucrée : sucre et farine
  - o Lot 7 : épicerie sucrée : aide culinaire sucrée
  - o Lot 8 : épicerie sucrée : préparation pour desserts – fruits au sirop
  - o Lot 9 : épicerie sucrée : petit-déjeuner – goûter
- Famille 5 : poisson frais – crustacés – soupe de poisson
- Famille 6 : volaille et lapin frais
- Famille 7 : produits laitiers – œufs – ovoproduits
  - o Lot 1 : yaourt
  - o Lot 2 : lait
  - o Lot 3 : Lot 3 : fromage à la coupe – fromage portion
  - o fromage à la coupe – fromage portion
  - o Lot 4 : œufs - ovoproduits
  - o Lot 5 : beurre, crème et matières grasses
- Famille 10 : surgelés
  - o Lot 1 : plats composés
  - o Lot 3 : produits élaborés à base de pâtes
  - o Lot 4 : viande bovine, porcine et élaborée
  - o Lot 5 : produits de la mer
  - o Lot 6 : viande volaille et élaborée
  - o Lot 7 : légumes
  - o Lot 8 : pommes de terre
  - o Lot 9 : pâtisseries - glaces

Pour ces familles de produits, les quantités par article figurent dans les documents « état des besoins - offres de prix » annexés (annexe 1) au présent cahier des clauses particulières.

Le recensement des produits du présent marché n'étant ni limitatif ni exhaustif et n'engage le lycée qu'à hauteur du montant TTC des commandes défini au sein de chaque annexe « état des besoins offre de prix » et ce, sur la durée d'un an.

**Article 2 : Allotissement**

Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

La soumission, pour être valable, devra porter sur l'ensemble des produits composant un lot. Un prestataire pourra être retenu pour un ou plusieurs lots.

L'attribution se fera par lot.

Le lycée Paul Eluard se réserve le droit de ne pas donner suite à tous les lots.

### **Article 3 : Durée du marché**

Le marché est passé pour une période de 12 mois, qui commencera à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achèvera le 31 décembre 2018. Il ne pourra être reconduit que pour un an et ce, par décision expresse du Proviseur. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas renouveler le marché.

Le présent marché ne deviendra définitif et ne pourra recevoir exécution qu'après notification au fournisseur.

### **Article 4 : Détail des prestations et des prix**

Le descriptif technique et le détail de chaque lot sont décrits dans l'annexe du présent CCP.

Les entreprises devront joindre à leurs offres un devis détaillé et dissociant l'offre de base des éventuelles variantes.

Pour chaque produit proposé dans son offre, le soumissionnaire communiquera une fiche technique complète sur la base INCO. Celle-ci permet d'une part de vérifier la conformité des produits, et d'autre part d'évaluer la valeur technique des produits. Pour chaque produit proposé dans son offre, le candidat fournira également une liste des allergènes présents dans les aliments. Le fournisseur s'engage à faire parvenir toutes les mises à jour des fiches techniques et fiches allergènes dans les plus brefs délais.

Les fiches produits devront donc obligatoirement préciser pour chaque produit :

- son origine
- sa valeur nutritionnelle
- sa composition
- la liste des allergènes qu'il contient (s'il y a lieu)

### **Article 5 : Exécution du marché**

Le présent marché est régi par le cahier des clauses administratives générales, applicable aux marchés de fournitures courantes et de services approuvé par arrêté du 19 janvier 2009 publié au JORF du 19 mars 2009.

### **Article 6 : Conditions d'exécution du marché**

#### **1. Bons de commandes**

Les commandes sont faites au fur et à mesure des besoins exprimés par LE CHEF DE CUISINE DU SERVICE DE RESTAURATION ou son suppléant. Elles sont systématiquement matérialisées par écrit (fax ou courriel).

#### **2. Livraisons**

Les frais de livraison sont inclus dans le prix des fournitures, ils seront à la charge du titulaire, en "valeur" et en " poids" (livraison franco de port) quel que soit le montant ou la quantité de la livraison.

Le transport s'effectue dans des véhicules spécialement aménagés, réfrigérés si besoin, selon la nature du lot et en tout point conforme à la réglementation sanitaire sur le transport et la réception des denrées alimentaires.

Les véhicules doivent satisfaire aux conditions d'hygiène relatives au transport des denrées périssables et notamment aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2009.

La livraison des fournitures sera faite l'adresse suivante :

Lycée Paul Eluard  
Rue Léo Lagrange  
87200 SAINT-JUNIEN

#### **3. Modalités d'exécution** : voir la fiche de protocole en annexe (n°3)

#### 4. Onilait

Le titulaire fournira en accompagnement du bordereau de prix un document sur la même base de celui-ci indiquant la classification des produits suivant les directives les plus récentes de France AgriMer.

Un relevé trimestriel sera adressé au service Intendance par courriel ([intendance.eluard@ac-limoges.fr](mailto:intendance.eluard@ac-limoges.fr)) par produit des quantités livrées, afin de pouvoir assurer la demande pour la collectivité de l'aide ONILAIT.

### **Article 7 : Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels ci dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le règlement de consultation
- Le Cahier des Clauses Particulières
- Les annexes détaillées de l'objet constitutif du marché
- l'acte d'Engagement

### **Article 8 : Prix et rythme des paiements**

#### **PRIX ET FACTURATION**

##### Prix

Les prix, fixés à la signature du marché pour tous les produits et pour les « produits complémentaires », sont **fermes** pour la durée initiale du marché. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, les titulaires pourront proposer une offre dont le montant sera plafonné à 2% d'augmentation. Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire les marchés pour cette période.

Pour les articles non précisés sur la fiche besoins, le candidat proposera un coefficient de remise sur son tarif, valable pour la durée du marché.

En cas de promotion avec un prix plus avantageux que celui du marché ou de baisse conjoncturelle, le titulaire appliquera le prix le plus avantageux.

Les prix sont franco de port et d'emballage.

Ils seront exprimés avec 2 chiffres maximum après la virgule.

##### Frais de port et d'emballage

Les prix s'entendent marchandises franco de port et d'emballage. Les prix sont unitaires et seront indiqués H.T. et T.T.C. Les taxes étant détaillées par nature et taux.

##### Facturation :

Le paiement intervient sur présentation des factures à la livraison ou par courrier. Les factures seront adressées au :

Lycée Paul Eluard  
Service Intendance  
B.P. 119  
87200 SAINT-JUNIEN

Les factures afférentes au paiement sont établies en deux originaux (ou 1 original et 1 copie); outre les mentions légales, les indications suivantes devront être portées :

- le nom et l'adresse du créancier,
- le numéro d'immatriculation SIRET de la société,
- le numéro de la facture et date d'établissement,
- le numéro de commande et date d'établissement,
- la référence du marché,

- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement au format SEPA,
- le détail des produits avec indication des prix unitaires (et de la remise appliquée),
- le montant total HT de la facture hors pénalités,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total de la facture TTC, hors et avec pénalités, en chiffres et en lettres.

Facture manuscrite : elle devra être arrêtée en toutes lettres et signée.

**Une seule facture sera établie par jour de livraison, notamment concernant les articles au marché et hors marché, ou facturation décadaire ou facturation mensuelle.**

## **MODE DE REGLEMENT**

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le virement au compte indiqué par le titulaire du marché.

Le paiement s'effectue selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation des factures transmises par le prestataire après que les vérifications correspondantes aient été effectuées.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

En cas de dépassement du délai maximum de paiement, le taux des intérêts moratoires applicable est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

### **Article 9 : Pénalités de retard**

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant à l'article au CCAG FCS.

### **Article 10 : Conditions de résiliation**

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévues aux articles 93 et 98 du Code des marchés Publics.

### **Article 11 : Validité de l'offre**

Le candidat est tenu par son offre pendant 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

### **Article 12 : Remise des offres et des échantillons**

Remise des offres :

L'offre rédigée en français comprendra :

- un dossier de présentation de l'entreprise précisant ses expériences en matière de prestations similaires
- le présent document daté et signé
- l'acte d'engagement fourni en annexe devra être impérativement complété et signé. Les marques des produits devront être précisées ainsi que les fréquences des livraisons.

Ce document original en un seul exemplaire est conservé par l'établissement et fait foi en cas de litige.

Il devra être impérativement adressé par mail, parallèlement à l'envoi postal ou au dépôt. ([Catherine.Crozat@ac-limoges.fr](mailto:Catherine.Crozat@ac-limoges.fr)) ou bien fourni sur une clef USB.

La signature du responsable de l'entreprise vaut acte d'engagement.

- les imprimés DC1 et DC2
- la copie du (ou des) jugement(s) de redressement judiciaire le cas échéant
- un RIB

Les offres devront être envoyées par voie postale en recommandé avec AR ou par simple remise contre récépissé au :

**LYCEE PAUL ELUARD  
SERVICE INTENDANCE – B.P. 119  
87200 SAINT-JUNIEN**

**La date de remise des offres est fixée au 04 octobre 2017 à 12h**

LA MENTION SUIVANTE SERA CLAIREMENT LISIBLE SUR L'ENVOI DE LA PROPOSITION (offre de prix) en précisant le numéro de la famille et du (des) lot(s) :

MAPA MARCHÉ DENREES ALIMENTAIRES

**LYCEE PAUL ELUARD – ST JUNIEN NE PAS OUVRIR**

Marché FAL ..... – lot(s) .....

Echantillons :

Tous les produits marqués d'une croix dans la colonne « Ech. » (échantillons) de l'annexe « état des besoins - offres de prix », devront obligatoirement être fournis à l'unité (prévoir les quantités pour 15 personnes – annexe 4) et correspondre aux caractéristiques de l'offre et aux futurs produits livrés dans le cadre du marché. Il faudra prévoir environ 15 quantités (15 personnes à la commission dégustation) par échantillon.

**Chaque échantillon sera étiqueté au nom du candidat et précisera le n° du lot. Les échantillons seront rassemblés dans un emballage cartonné étiqueté au nom du candidat et** seront impérativement livrés au self du lycée Paul Eluard (rue Léo Lagrange), à l'attention de Mme Isabelle GRATADOUR, magasinière, du lundi 9 octobre 2017 au vendredi 13 octobre 2017 inclus de 6H00 à 11H30 sauf pour les produits frais dont la livraison devra avoir lieu le lundi 16 octobre 2017 ou le mardi 17 octobre 2017 de 6H00 à 11H30. Ces échantillons seront testés en commission le mercredi 18 octobre 2017.

Les échantillons livrés feront l'objet d'un bon de livraison dûment détaillé avec l'inscription « échantillons MAPA ». Ils ne seront pas facturés à l'établissement.

Le proviseur



Patrick LASSIAILLE

L'Agent Comptable



Nathalie REYNAUD

Vu et pris connaissance le.....  
(Mention lue et approuvée en toutes lettres)  
Le candidat (signature et cachet)

**DECLARATION DU CANDIDAT**

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.

- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)

- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Je soussigné (nom, prénom) :

agissant au nom et pour le compte de:  
(intitulé complet et forme juridique de la société)

domicilié :

n° de téléphone :

E-mail :

ayant son siège social à :  
(adresse complète et n° de téléphone)

immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :

- code d'activité économique principale (APE) :

- numéro d'inscription au registre du commerce:

- **NUMERO D'AGRÉMENT SANITAIRE (+ date de délivrance) :**

- Après avoir pris connaissance du présent document, **que je déclare accepter sans modifications ni réserves.**

**1°) M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

**2°) Affirme** sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

**3°) Demande** que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant (joindre un RIB) :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet

Numéro du compte :

Clé R.I.B. :

**A** , **le**

**Le candidat, Nom :**

**Signature** (précédée de la mention " Lu et approuvé ") et **cachet de la société**